

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 18 juillet 2014

Monsieur Guy TEISSIER, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 112 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT - René AMODRU - Robert ASSANTE - Colette BABOUCHE - René BACCINO - Mireille BALOCCO - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - Mireille BENEDETTI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Michael BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Jean-Louis BONAN - Valérie BOYER - Laure-Agnès CARADEC - Eugène CASELLI - Michel CATANEO - Sophie CELTON - Gérard CHENOZ - Alain CHOPIN - Anne CLAUDIUS-PETIT - Laurent COMAS - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Sandrine D'ANGIO - Anne DAURES - Christophe DE PIETRO - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Eric DIARD - Nouriat DJAMBAE - Emilie DOURNAYAN - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Yann FARINA - Josiane FOINKINOS - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Karim GHENDOUF - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Jean-Pierre GIORGI - André GLINKA-HECQUET - Martine GOELZER - José GONZALES - Marcel GRELY - Annie GRIGORIAN - Andrée GROS - Albert GUIGUI - Louisa HAMMOUCHE - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Michel ILLAC - Christian JAILLE - Paule JOUVE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Nathalie LAINE - Albert LAPEYRE - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Antoine MAGGIO - Patrick MAGRO - Bernard MARANDAT - Hélène MARCHETTI - Janine MARY - Christophe MASSE - Florence MASSE - Martine MATTEI - Guy MATTEONI - Patrick MENNUCCI - Danielle MILON - Claudette MOMPRIVE - Virginie MONNET-CORTI - Jean MONTAGNAC - Yves MORAINE - Roland MOUREN - Marie MUSTACHIA - Lisette NARDUCCI - Jérôme ORGEAS - Christyane PAUL - Elisabeth PHILIPPE - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Véronique PRADEL - Marlène PREVOST - Marine PUSTORINO - Stéphane RAVIER - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Carine ROGER - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Sandra SALOUM-DALBIN - Guy SAUVAYRE - Isabelle SAVON - Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO - EMMANUELLE SINOPOLI - Nathalie SUCCAMIELE - Guy TEISSIER - Dominique TIAN - Jean-Louis TIXIER - Lionel VALERI - Martine VASSAL - Patrick VILORIA - Brigitte VIRZI-GONZALEZ - Didier ZANINI - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY représenté par Vincent COULOMB - Patrick BORE représenté par Roland GIBERTI - Nicole BOUILLOT représentée par Alain CHOPIN - Marie-Arlette CARLOTTI représentée par Josette FURACE - Catherine CHAZEAU représentée par Florence MASSE - Michel DARY représenté par Lisette NARDUCCI - Dominique DELOURS représenté par Eric LE DISSES - Patrick GHIGONETTO représenté par Jérôme ORGEAS - Vincent GOMEZ représenté par Hélène ABERT - Régine GOURDIN représentée par Andrée GROS - Bernard JACQUIER représenté par Albert GUIGUI - Marc LOPEZ représenté par Paule JOUVE - Richard MIRON représenté par Monique CORDIER - André MOLINO représenté par Sophie CELTON - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC représentée par Fabrice JULLIEN-FIORI - Grégory PANAGOUDIS représenté par Guy PONTOUS - Roland POVINELLI représenté par Janine MARY - Roger RUZE représenté par Samia GHALI - Maxime TOMMASINI représenté par Daniel HERMANN - Claude VALLETTE représenté par Christophe DE PIETRO - Josette VENTRE représentée par Albert LAPEYRE.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Roland BLUM - Frédéric COLLART - Laurence LUCCIONI - Bernard MARTY - Daniel NAVARRO.

Signé le 18 Juillet 2014
Reçu au Contrôle de légalité le 21 juillet 2014

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

DTM 004-320/14/CC

■ Approbation de la création et de l'affectation de l'autorisation de programme relative à la mise en oeuvre du Plan de Déplacements Urbains - Etudes pré-opérationnelles

DPMOD 14/11335/CC

Monsieur le Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Le Plan de Déplacements Urbains (PDU) de Marseille Provence Métropole 2013-2023, approuvé le 28 juin 2013, prévoit un programme d'actions réparties en quatre périodes. Les études prescrites correspondent à la première période jusqu'en 2015.

Pour atteindre ces objectifs, le Plan de Déplacements Urbains s'organise autour de cinq axes stratégiques, établis à partir d'une analyse de la situation actuelle de l'organisation des déplacements sur le territoire communautaire, des perspectives d'évolution dessinées par le Schéma de Cohérence Territoriale et des orientations élaborées par l'Etat dans son « porter à connaissance ».

Le Plan de Déplacements Urbains est décliné en cinq axes stratégiques :

- Le premier axe concerne les centralités urbaines, là où se concentrent l'essentiel des problèmes liés à une mobilité mal maîtrisée : surexposition de la population résidente et des visiteurs à une pollution de l'air très supérieure aux normes sanitaires, surencombrement de l'espace public par la voiture, bruit, insécurité, inconfort des piétons.
- Le deuxième axe vise à mettre en place une « armature organisée autour de pôles stratégiques de transport ». Il a pour objectif de doter la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole, et au-delà, l'aire métropolitaine marseillaise, d'une armature de transport hiérarchisée, maillée et efficace, organisée autour de pôles de transport, où les différents modes pourront se rencontrer et permettre aux usagers de se rendre en tout point du territoire dans les meilleures conditions de confort et de sécurité.
- Le troisième axe vise à mettre l'accent sur l'articulation entre développement et rayonnement du territoire, et meilleure accessibilité à ses fonctions stratégiques.
- Le quatrième axe concerne les actions spécifiques à conduire en matière de protection de l'environnement (enjeux spécifiques liés aux espaces naturels et à la qualité de l'air).
- Et le cinquième vise l'indispensable adhésion de la population à la politique publique conduite, et sa participation active par de profonds changements de comportement en matière de mobilité.

Au titre de ces cinq axes, le Plan de Déplacements Urbains préconise, pour la période considérée, un certain nombre d'actions :

Au titre de l'axe 2, il est prévu :

- La réalisation d'un schéma multimodal des infrastructures routières en lien avec la hiérarchisation du réseau viaire et la programmation des Boulevards Urbains Multimodaux (BUM). Le Plan de Déplacements Urbains préconise l'élaboration d'un schéma qui aura pour vocation de redéfinir la

Signé le 18 Juillet 2014
Reçu au Contrôle de légalité le 21 juillet 2014

fonction des différentes infrastructures et de programmer les investissements à réaliser non seulement en matière d'organisation de la circulation routière mais aussi pour faire des infrastructures routières le support des autres modes de transport. La stratégie du schéma multimodal se fonde notamment sur un réseau de Boulevards Urbains Multimodaux dont l'objectif est de répondre à des normes définies de qualité urbaine et de multimodalité et de permettre le développement structurant d'un réseau de Transport Collectif en Site Propre (TCSP).

- La réalisation d'une étude générale des trois portes d'entrées de Marseille intégrant à la fois les dimensions urbaines, paysagères, fonctionnelles et économiques. En effet, en complément de la gare Saint-Charles, le Plan de Déplacements Urbains préconise d'aménager trois lieux stratégiques supplémentaires (Arenc, Blancarde et Cantini), considérés comme autant de portes d'entrée au centre-ville de Marseille.

Pour ce faire, il est nécessaire d'approuver une opération permettant la réalisation de ces investissements sur plusieurs exercices. Le montant de l'opération s'élève à 1 000 000 d'euros HT soit 1 200 000 euros TTC.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ;
- Le Plan de Déplacement Urbains communautaire approuvé le 28 juin 2013.

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- La nécessité d'approuver la création et l'affectation d'une opération relative au financement des actions mises en œuvre au titre du Plan de Déplacements Urbains.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Sont approuvées la création et l'affectation de l'opération « Mise en œuvre du Plan de Déplacements Urbains – Première Période ».

Article 2 :

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget annexe transport 2015 et suivants de la Communauté Urbaine : Sous-Politique C210 – Nature Budgétaire 2315.

L'échéancier prévisionnel des crédits s'établit comme suit :

- Année 2015 : 350 000 euros
- Année 2016 : 350 000 euros
- Année 2017 : 300 000 euros

Signé le 18 Juillet 2014
Reçu au Contrôle de légalité le 21 juillet 2014

Article 3 :

Monsieur le Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ou son représentant est autorisé à solliciter des aides financières auprès de l'Union Européenne, l'Etat, le Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur, le Conseil Général des Bouches-du-Rhône, les communes membres de Marseille Provence Métropole, ainsi qu'auprès de tout autre organisme susceptible d'apporter sa contribution, et à signer tout document y afférent, pour la réalisation de cette opération.

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué
au Transport – Mobilité durable
Stationnement

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Développement des transports
métropolitains

Robert ASSANTE

Dominique TIAN

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Guy TEISSIER